

# Bureau des Etudiants en Sciences



## Procès-verbal

de l'Assemblée Générale du 10 mai 2007

# Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 10 mai 2007

## ► Notes préalables

Merci à Frédéric pour ses remarques orthographiques et à Yannick pour ses compléments.

Bonne lecture à tous !

Markus,  
Secrétaire du BES

## ► Lieu et heure

La réunion a débuté vers 12h30 au local 2 NO 506 (Bâtiment NO, niveau 5, Campus de la Plaine, ULB) et s'est terminée vers 13h50.

## ► Présents

Du comité :

- **Pierre Alexis**, Président (aussi 1<sup>er</sup> suppléant au CA et suppléant au BF)
- **Yannick Barthol**, Trésorier (aussi effectif au BF, effectif au CF et effectif en Informatique)
- **Markus Lindström**, Secrétaire (aussi effectif au BF et suppléant au CF)
- **Alessandro De Simone**, Secrétaire adjoint
- **Yohan Courbe**, Secrétaire adjoint (aussi effectif en Informatique)
- **Julien Wadin**, Webmaster

Des membres :

- **Mathieu Semal** (suppléant au CF)

Des invités :

- **Denis Odent**

## ► Compte-rendu

### Titre I : Approbation de l'ordre du jour

**Yannick** signale que l'on est jeudi et non lundi comme indiqué dans l'ordre du jour. De plus, il précise qu'au point 9, il s'agit des programmes de Bachelier et non des programmes de Master.

**L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité des membres présents moyennant ces modifications.**

### Titre II : Approbation du PV de la réunion du 12 mars 2007

**Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents.**

### Titre III : Rapports du Comité

#### III.a Rapport de la Présidence

**Pierre** a arrangé le problème d'un étudiant désinscrit de son année d'étude pour la deuxième fois, le phénomène s'étant déjà produit en janvier. L'adjointe du Doyen s'est personnellement excusée, le problème étant survenu de son côté. Elle n'avait simplement pas mis à jour les listes depuis la résolution du problème en janvier.

L'ABE a rencontré François Reniers, vice-Recteur à la promotion de la réussite, concernant l'organisation du prix Socrate. Le BEPhil s'est plaint des problèmes techniques que représente le suffrage à cause de l'organisation complexe de leur Faculté, tandis que le BESPO a protesté sur le principe même du prix. M. Reniers s'est dit choqué par le BEPhil et le BESPO car ils disent ne pas faire confiance au jugement des étudiants.

**Pierre**, quant à lui, se dit convaincu des bonnes intentions derrière le prix.

Concrètement, il est ressorti de cette réunion que pour faciliter les sondages, il sera ajouté, dans la mesure du possible, une question à la fin des questionnaires des avis pédagogiques électroniques. De plus, il sera tenté d'obtenir un accès aux listes de diffusion des Facultés pour susciter l'intérêt des étudiants.

Les nominations auraient lieu en avril pour permettre aux étudiants de 2<sup>e</sup> licence de voter pour leurs enseignants de dernière année.

Il sera également envisageable d'organiser un prix « Socrate » à partir de 2008-2009, qui servirait à promouvoir les pédagogues d'exception parmi le corpus des assistants.

### III.b Rapport de la Trésorerie

**Yannick** signale que la comptabilité lui a affirmé que le BES pourrait récupérer les 5 € précédemment perdus lorsque le Conseil d'Administration aura voté le report des soldes de l'année 2006.

### III.c Rapport du Secrétariat

Aucun commentaire.

## Titre IV : Rapports des représentants au Conseil d'Administration

**Pierre** présente ce point. Plusieurs sujets importants ont été discutés.

### Dossier SICAFI

La CASE (Commission des Affaires Sociales Étudiantes) a établi et approuvé un cahier de charges qui ne parle pas explicitement de SICAFI. Au Conseil d'Administration, Philippe Santini, étudiant effectif de SOCO, a demandé que la possibilité d'un emprunt soit examinée. Le Président du Conseil, Jean-Louis Vanherweghem, aurait alors accusé Philippe d'essayer de bloquer le dossier par voie détournée.

### Service des inscriptions

Jonathan Brauner, étudiant effectif au CA pour la Faculté de Médecine, a fait des propositions pour tenter d'améliorer le fonctionnement du service des inscriptions. On lui aurait répondu que « nous connaissons les problèmes, et on y travaille ». Des membres du corps académique auraient été outragés par cette déclaration, sur base du fait que cela fait des années qu'on entend cette phrase, et qu'« à l'UCL, ça fonctionne au moins ». **Pierre** a cité le cas de l'étudiant en informatique qui s'est fait désinscrire à deux reprises de son année d'étude malgré lui, ce qui a provoqué un silence du Conseil. Le Recteur, Philippe Vincke, a décidé de lancer un grand projet de réforme des services.

### Réservation de locaux

Une procédure temporaire a été mise en place, qui consiste à s'adresser à la secrétaire du Recteur ; si cette dernière a un doute, elle renvoie la demande à un comité restreint. Toutefois, certaines activités sont exemptes de cette procédure, notamment les assemblées de bureaux ou cercles étudiants. La procédure ne concerne réellement que les invitations d'externes à l'Université. Le Recteur a longuement défendu le besoin d'une

procédure : sécurité des invités, sécurité incendie en cas de barbecue, conférence organisées par des gens « louches », etc.

Nicolas de Keghel, étudiant effectif pour la Faculté de Philosophie et Lettres, a lancé une tirade à l'encontre du Recteur et a brandi la pétition du Librex. Jonathan Brauner a alors pris la parole pour rappeler que la pétition avait été signée en temps de crise, et qu'elle n'avait pas été signée dans le but de forcer la main de quiconque.

Le BEA propose qu'un comité restreint de la Commission Culturelle se charge de la procédure de validation. Le BEA a insisté sur le fait que les trois corps y soient représentés. Néanmoins, à la fois le corps scientifique et le corps ATGS ont émis la volonté de ne pas siéger dans ce comité s'estimant « incompetents » pour décider d'une quelconque censure. La proposition faite par le BEA pouvait donc difficilement être retenue.

Finalement, **Pierre** a voté dans le sens proposé par les autorités tout comme le Conseil d'Administration (LEA – Ligue des Étudiants Administrateurs – compris), exception faite du BEA. En effet, il était clair dans l'esprit de tous au CA que la liberté d'expression est un principe fondateur de notre Université. Et que le rôle de ce comité est de se borner à veiller à l'application de ce principe. Ce n'est donc pas de censure qu'il faut parler, mais bien de recadrage. Aucun sujet ne sera censuré, interdit. Simplement, si un sujet n'est pas abordé sous un angle démocratique, le comité demandera que soit revue l'organisation de l'événement, par exemple en le transformant en débat.

#### Tarifification des locaux

Le dossier est passé au Bureau de l'Université. La salle Dupréel passe de 200 à 400-500 €. Le cercle Impro-vocation a révélé à **Pierre** qu'il était très inquiet de cette évolution, car il n'est pas capable de subvenir à ses besoins avec une telle dépense. Néanmoins, il serait apparemment possible d'obtenir des réductions. **Alessandro** s'inquiète à ce sujet, en particulier sur la manière dont ces réductions seraient implémentées, et il espère que des critères objectifs seront employés pour trier les demandes de réductions.

#### Master en 1 an en informatique

Philippe Santini est intervenu à ce sujet, en rappelant qu'il était scandaleux que le Master soit organisé à Charleroi et non pas à Bruxelles. Il s'est vu opposé par Guy Latouche, Doyen de la Faculté des Sciences. Le Recteur a dit qu'il examinerait la question.

## Titre V : Rapports des représentants à la Faculté

### V.a Du Bureau facultaire

La date de la proclamation des années terminales a été fixée au jeudi 13 septembre 2007 à partir de 17h. **Pierre** suggère de la mettre à 19h, sinon la Faculté ne devra pas s'étonner de n'avoir personne à celle-ci. Pour ce qui est de la musique, il a été demandé à Philippe Boulanger s'il pouvait jouer du piano ou du violon.

En la réunion du 4 mai, une proposition de Pierre Marage, ancien Doyen de la Faculté, concernant les interrogations de novembre en BA1 a été examinée. Pour l'instant, il y a deux interrogations ; il souhaiterait faire passer ce nombre à trois. En effet dans certains départements, plus de deux cours peuvent nécessiter une interrogation, dès lors une tournante est effectuée afin de n'en choisir que deux. M. Marage a remarqué que lorsque son cours ne fait pas partie du choix, les résultats de janvier sont moins bons que lorsque son cours en fait partie. Le Bureau facultaire s'est dit favorable à la proposition de M. Marage. **Mathieu** pense que ce sera contre-productif, mais **Yannick** rassure que les trois interrogations n'auront pas lieu le même jour mais seront réparties sur la semaine tampon de début novembre.

### V.b Du Conseil facultaire

Le rapport du Doyen et de la vice-Doyenne a été approuvé avec néanmoins deux abstentions. Les jurys de Master ont également été constitués.

### V.c Des Commissions facultaires

Aucune commission ne s'est réunie.

## Titre VI : Informations des délégués de département

Aucun commentaire.

## Titre VII : Préparation du Conseil Facultaire du 10 mai 2007

**Yannick** présente ce point.

**Yannick** propose de demander qu'il soit rajouté au procès-verbal du CF du mois d'avril que le Département d'Informatique doit prester 150 h d'enseignement pour le Département de Mathématique. L'Assemblée approuve la demande de **Yannick** qui fera un e-mail au Doyen à ce sujet.

Ensuite, l'Assemblée discute de la manière dont les étudiants devraient voter lors de l'élection du Doyen et du vice-Doyen.

Concernant le règlement d'ordre intérieur, on peut l'approuver. Il reste juste encore un débat à avoir sur le fait que l'on désire que les élections au Conseil facultaire soient annuelles pour le corps étudiant. Cela se fera plus tard, la décision sera alors intégrée au règlement électoral.

## Titre VIII : Préparation du Conseil Facultaire extraordinaire du 16 mai 2007

Le point est reporté, une Assemblée Générale Exceptionnelle sera organisée pour discuter de ce point.

## Titre IX : Organisation des cours facultaires des programmes de Bachelier

Pierre Marage a proposé de limiter le nombre de cours facultaires dispensés chaque année à cinq, et de faire des tournantes. Organiser neuf cours sur un mercredi c'est trop ; toutefois, au Bureau facultaire, on a estimé que cinq cours étaient trop peu.

Le système de M. Marage rencontre un problème : que faire des étudiants qui ratent un cours et le reportent à l'année suivante ?

**Pierre** dit qu'il ne veut pas moins de 8 cours.

## Titre X : Divers

CandiULB souffre de problèmes à répétition depuis quelques temps, rendant de temps en temps les forums inaccessibles aux étudiants, qui seraient dus à RESULB d'après l'ASBL.

## Titre XI : Prochaine Assemblée

|   |
|---|
| <p><b>La prochaine Assemblée Générale sera Exceptionnelle et aura lieu<br/>le mercredi 16 mai 2007.</b></p> |
|---|